

IRELAND

Special Decisions Re: Reporting, including Urgent Action Procedure

CERD/C/SR.1738/Add.1 (2006)

COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

Soixante-huitième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUXIÈME PARTIE (PUBLIQUE)

DE LA 1738^e SÉANCE

le vendredi 24 février 2006, à 11 h 35

...

PROCEDURE DE SUIVI (point 9 de l'ordre du jour)

...

12. En ce qui concerne les mesures de suivi concernant l'Irlande, M. Kjaerum indique qu'un dialogue constant s'est instauré avec le Gouvernement irlandais, la Commission irlandaise des droits de l'homme et un certain nombre d'ONG depuis la soixante-sixième session. Dans ce cadre, la Secrétaire du Comité s'est rendue dernièrement en Irlande pour préparer la visite que le Coordonnateur doit effectuer en Irlande au début du printemps 2006.

13. Mme PROUVEZ (Secrétaire du Comité) dit qu'elle s'est rendue en Irlande à l'invitation de la Commission irlandaise des droits de l'homme et du Comité consultatif national sur le racisme et l'interculturalisme pour assister à une réunion organisée le 10 février 2006 en vue de la visite du Coordonnateur chargé des questions de suivi. L'objet de cette réunion était d'expliquer le fonctionnement de la procédure de suivi aux organisations de la société civile et de souligner l'intérêt de l'Irlande, choisie pour être en quelque sorte le pays pilote pour ce nouveau mécanisme, pour sa contribution à la mise au point de la procédure de suivi. Lors de la réunion, après un exposé liminaire de deux représentants d'ONG qui avaient pris part au processus d'examen du rapport initial et du deuxième rapport périodique de l'Irlande à la soixante-sixième session, dans lequel ces représentants ont souligné les aspects positifs de leur interaction avec le Comité, la Secrétaire du Comité a donné un bref exposé de la procédure de suivi et de son stade de développement actuel. Un représentant du Ministère de la justice a présenté les dispositions envisagées par le Ministère pour la prochaine étape du processus engagé par l'État partie avec le CERD. Il est ressorti de cette intervention que l'État partie œuvre résolument à ce que le processus de suivi soit assuré de façon adéquate et efficace. La deuxième partie de la matinée a été consacrée à un débat avec une quarantaine de participants, pour la plupart des représentants d'ONG, qui ont posé des questions sur la manière dont les ONG seraient associées au processus. La Secrétaire du Comité aussi bien que le représentant du Ministère de la justice les ont assurés que le Coordonnateur disposerait d'importantes possibilités de se concerter avec les ONG au cours de sa visite. Les participants ont ensuite entendu un exposé du Président du Groupe de suivi stratégique du plan d'action national contre le racisme. La Secrétaire indique qu'il lui a été confirmé par le fonctionnaire du Ministère de la justice assurant la liaison avec le Comité

qu'une invitation officielle serait prochainement envoyée au Coordonnateur chargé des questions de suivi avec une proposition de dates. Un bref rapport sur les mesures qui ont déjà été prises par l'Irlande pour donner suite aux observations finales du Comité sera joint à cet envoi pour faciliter la préparation de la visite.

14. Le PRÉSIDENT annonce que faute de temps pour terminer la séance en cours, la présentation des activités de suivi se poursuivra à une séance ultérieure.

...